

ADOPTION DES LOIS PORTANT REGLEMENT DEFINITIF DES BUDGETS DE L'ETAT, GESTIONS 2015 ET 2016

Le Bénin, pays modèle en matière de reddition de compte

Le Bénin ne compte plus de projets de loi de règlement en instance de validation législative. L'Assemblée Nationale a, en effet, adopté le vendredi 6 juillet 2018, les lois portant règlement définitif des budgets de l'Etat, gestions 2015 et 2016. Avec cette délibération législative, le pays se hisse au rang des Etats au sein desquels la reddition de compte constitue un impératif de gestion et de transparence.



C'est à l'unanimité des députés présents et représentés que les lois portant règlement définitif de l'exécution des budgets de l'Etat, gestions 2015 et 2016 ont été adoptées par l'Assemblée Nationale. Transmis respectivement par les décrets n°2016-617 du 06 octobre 2016 et n°2017-504 du 24 octobre 2017, les projets de loi portant règlement définitif de l'exécution des budgets de l'Etat, gestions 2015 et 2016 ont fait l'objet d'une étude conjointe par la Commission des Finances et des Echanges de l'Assemblée Nationale. L'examen en commission a débouché sur la production de deux rapports dans lesquels les commissaires, prenant appui sur les déclarations de conformité émises par la juridiction financière sur le Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF) pour les gestions 2015 et 2016, ont recommandé aux Honorables Députés de voter lesdites lois.

Au cours de la session plénière du 06 juillet 2018, les députés ont, dans leur ensemble, salué le Gouvernement, en l'occurrence le Ministre de l'Economie et des Finances, pour la célérité observée dans la conduite des travaux liés à la production du compte administratif, du compte de gestion et du projet de loi de règlement. Le Bénin, a estimé l'un deux, se positionne désormais en pole position et doit maintenir le cap.

R. CHAOU et P. SEGO